



Municipalité de Serge

Directive communale prévue à l'article 3 du Règlement communal sur la gestion des déchets

Horaires :

- Les conteneurs enterrés, le conteneur à verre et l'emplacement prévu chez M Buffat Stéphane pour les déchets de cuisine (lavures) sont utilisables 24h/24h.
- La déchèterie est ouverte le samedi matin de **10h30 à 11h30** uniquement (dès le 1^{er} mars 2014).
- Le ramassage des déchets encombrants a lieu 2 fois par année. En cas de problème pour transporter des objets de taille importante vous pouvez contacter le municipal concerné. **Il s'agit bien des déchets ménagers encombrants.**
- La Municipalité vous rappelle que seuls les objets ou mobilier non fixe seront ramassés. **Exemple :** chaises, tables, meubles de jardin, bibelot, lave-linge, lave-vaisselle, sommier, matelas et...

N'oubliez pas que les commerçants sont tenus de reprendre gratuitement les appareils électroménagers.

Le mobilier fixe tel que stores, portes, agencement de cuisine et de salle de bain, carrelage, moquette, lino, bois de construction, sanitaire déchets de chanvier en tous genres etc..., seront à amener par vos soins et à vos frais dans une entreprise de traitement des déchets. (AVO, Strid...)

Déchets entreprises :

- Les déchets des entreprises ne sont pas acceptés dans le système de récolte des déchets communaux. Un arrangement avec la municipalité est possible.

Récipients autorisés :

- Pour les ordures ménagères des sacs standard de maximum **60 lt** sont autorisés. Attention à ne pas trop les remplir afin de ne pas appuyer sur le sac avec la porte des conteneurs.
- **Pas de sac biodégradable** pour la récupération des déchets vert chez M. Buffat
- **Attention de ne pas laisser d'ustensile de cuisine, papier, alu, et divers objets dans les déchets vert.**

Cartes magnétiques :

- Chacun est responsable de la carte magnétique qui lui a été attribuée. La première est gratuite et une caution de **20.-** est demandée pour les suivantes.
- Toutes cartes perdues sera facturées **20.-**
- Lors du départ de la commune, la carte sera restituée au bureau de commune.

Collecte sélective :

- le principe général est basé sur une collecte sélective.

Information :

- Pour toute question ou demande de renseignement, prière de vous adresser au bureau communal. Téléphone 024/441.02.13 ou courriel greffe@sergey.ch




Tarif et taxes :







- Forfait annuel par habitant : Fr. 65.- par adulte et Fr. 32.50 pour les enfants jusqu'à 12 ans. **Ce forfait se recalcule chaque année.**
- Prix du kilo de déchets ménagers : **Fr. 0.65. Ce prix se recalcule chaque année**
- Les déchets de cuisine (lavures) sont récupérés gratuitement chez M Buffat Stéphane.
- Tous les déchets autorisés à la déchèterie sont gratuits.







Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2014


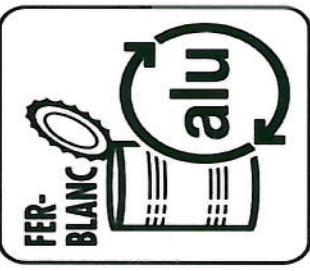




Recommandations : Utiliser le moins possible d'emballages. Laisser au magasin les emballages (dans la mesure du possible). Rendre le matériel ou les appareils usagés au fournisseur (piles, appareils électriques, appareils électroménagers, batteries, pneus, médicaments...) **Vous avez déjà payé la taxe de recyclage ...**

Pour les ménages qui le font déjà, il n'est pas interdit, il est même encouragé, de continuer à composter dans son jardin. Ceci sauf pour les déchets de viande de tout genre ou crue.

	Déchets chantier, matériaux inertes, pierre	A éliminer par entreprise spécialisée.	Entreprise spécialisée
	Substance inflammable, explosif, radioactif, produit de traitement de ménage	A éliminer par entreprise spécialisée. En aucun cas repris à la déchèterie PAVANT	Entreprise spécialisée
	Cadavres animaux, déchets animaux boucherie abattoir	Chez son vétérinaire ou au clos d'équarrissage. PAVANT	Clos d'équarrissage

DESCRIPTION	CONDITIONNEMENT	OÙ ET QUAND	
	Ordures ménagères, couches culottes enfants et adultes, plastic d'emballage, sages	Sacs étanches à déposer dans les conteneurs enterrés avec carte magnétique PAVANT	Conteneurs enterrés à la grande salle ouvert 24/24
	Papier propre/ Carton aplati	A déposer en vrac, lors des heures d'ouverture. Carton plié, démonté.	À la déchèterie
	Verre	Trier par couleur, ôter les bouchons et capsules... pas de porcelaine ! A déposer dans le conteneur spécifique GRATUIT	Conteneurs à la grande-salle disponible 24/24
	Litière pour animaux	A déposer dans le conteneur d'inerte à disposition lors des heures d'ouverture. GRATUIT	À la déchèterie
	Huile végétale	Huile végétale, 1 fût à disposition. Pas d'huile de vidange. GRATUIT	À la déchèterie
	PET (uniquement des bouteilles ayant contenu des boissons.)	Uniquement avec inscription PET. Bouteilles aplaties. A déposer dans le conteneurs spécifique. GRATUIT	À la déchèterie. Reprise aussi par les commerces !

	Piles, accus, batteries	Taxe déjà payée, jamais dans les ordures ménagères . A déposer dans le conteneur spécifique GRATUIT	Dans le commerce de détail, ou à la déchèterie
	Appareils électroménagers, frigos congélateurs	Taxe déjà payée, jamais dans les ordures ménagères . Petit appareils conteneur spécifique à la déchèterie.	Commerce de détails, ou lors du ramassage des objets encombrants.
	TV, matériel informatique	Taxe déjà payée, jamais dans les ordures ménagères . A déposer dans le conteneur spécifique GRATUIT	Commerce de détail ou à la déchèterie
	Ampoules électriques et néons	Taxe déjà payée, jamais dans les ordures ménagères . A déposer dans le conteneur spécifique. GRATUIT	Commerce de détail ou à la déchèterie
	Peinture, solvant, toner	En petite quantité de ménage, à déposer dans le conteneur spécifique GRATUIT	Commerce de détail ou à la déchèterie
	Textiles, habits, chaussures	A déposer dans le conteneur spécifique dans des sacs bien fermé GRATUIT	A la déchèterie 24/24

	Pneus, véhicules hors d'usage	En aucun cas à la déchèterie. A remettre à votre garagiste. PAYANT	Chez votre garagiste
	Alu, boîtes de conserves, fer blanc. Sont récupérés avec l'aluminium, les canettes pour boissons, les barquettes d'aliments pour animaux domestiques, les tubes et tout autre emballage muni du logo « ALU »	A déposer dans le conteneur spécifique. Les emballages composites tels que sachets alu et plastique, alu et papier, alu et carton doivent être jetés dans les ordures ménagères. GRATUIT	A la déchèterie
	Porcelaine, faïence, terre cuite	A déposer dans le conteneur spécifique. Pas de matériaux de construction. GRATUIT	A la déchèterie
	Capsules à café Nespresso avec logo de recyclage	A déposer dans le conteneur spécifique GRATUIT	A la déchèterie
	Bois, meuble usagé, et divers en petite quantité.	A déposer dans le conteneur spécifique, démonter. Pas de matériaux de démolition de chantier. GRATUIT	A la déchèterie
	Matières organiques compostables, déchets de cuisine, gazon et petit branchage.	A déposer chez M. Stéphane Buffat GRATUIT	A déposer à la place indiquée